

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (DICRIM)



# LE MOT DU MAIRE

**Notre Commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.**

**Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.**

**Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Saint-Calais : inondation, mouvements de terrain, canalisation de transport de matières dangereuses.**

**Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir en cas de problème majeur.**

**Je souhaite que ce document soit réalisé conjointement avec les services de l'Etat afin de vous apporter les informations que vous pouvez attendre sur ce sujet.**

**Marc MERCIER  
Maire de Saint-Calais**

# SOMMAIRE

|  |               |
|--|---------------|
| <b>LE RISQUE MAJEUR</b>  | <b>PAGE 4</b> |
| <b>L'INFORMATION PREVENTIVE DES POPULATIONS</b>                        | <b>PAGE 5</b> |
| <b>LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>                                  | <b>PAGE 5</b> |
| <b>DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE</b> | <b>PAGE 6</b> |



**RISQUE INONDATION**

**PAGE 7**



**RISQUE CANALISATION ET  
TRANSPORT DE MATIERES  
DANGEREUSES** **PAGE 9**



**RISQUE MOUVEMENT  
DE TERRAIN**

**PAGE 14**

# LE RISQUE MAJEUR

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

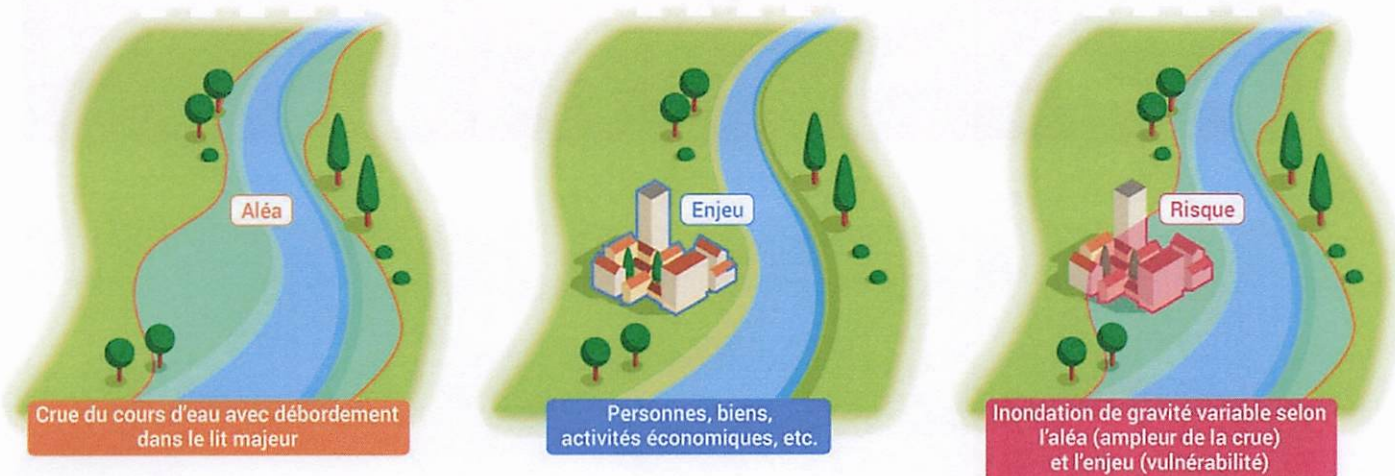
## Naturel :

- Inondation (ruissellements, crues...)
- Mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- Tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- Séisme, éruption volcanique

## Technologique:

- Industrie
- Nucléaire
- Transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



**Aléa :** évènement naturel ou technologique potentiellement dangereux

**Enjeux :** personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

# L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que «les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. » Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information. Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le Préfet.

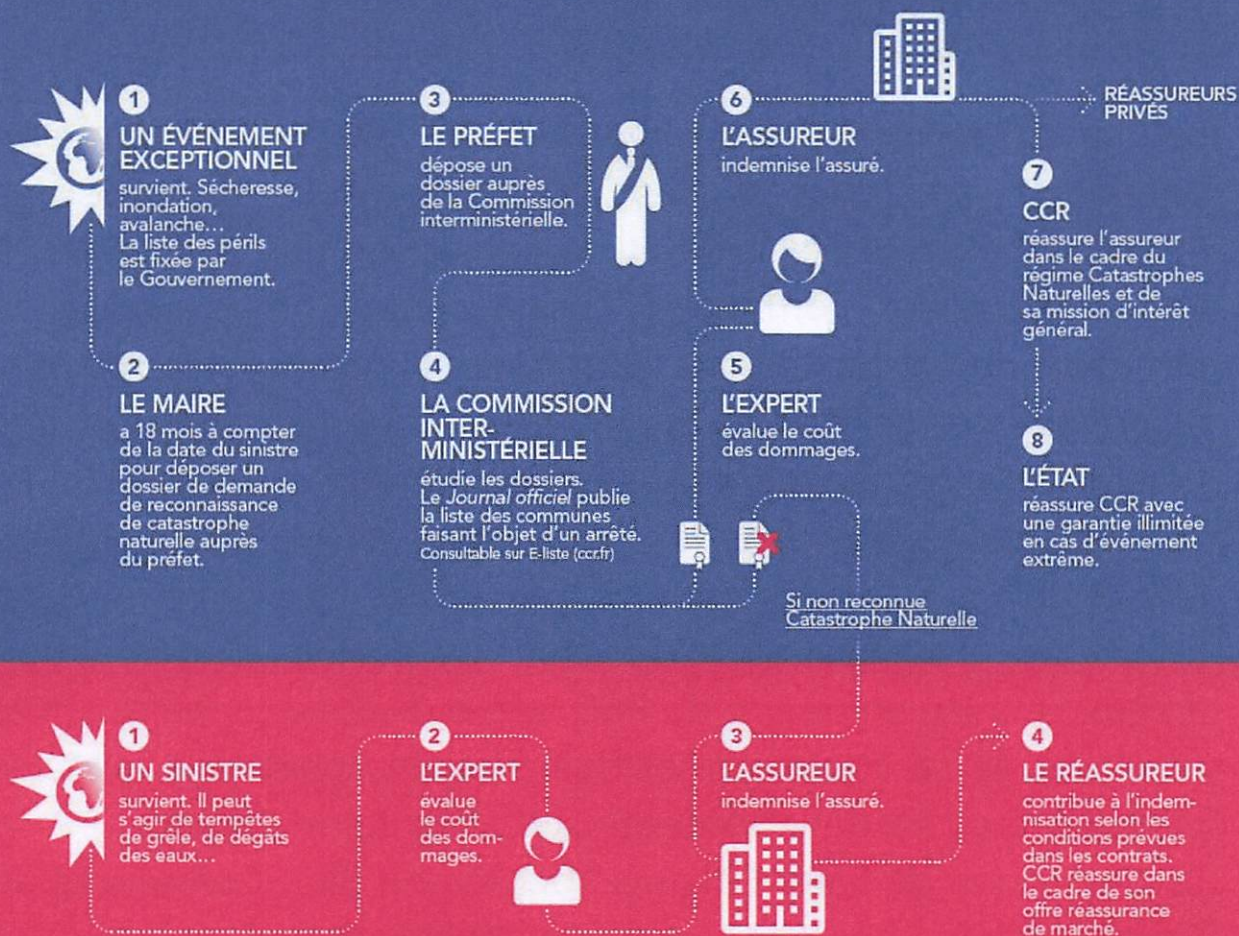
La Commune de Saint-Calais a adopté son Plan Communal de Sauvegarde le 18/09/2025 par la délibération n° 250918-01

# DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La Constitution consacre le principe de la solidarité et de l'égalité des citoyens devant les charges qui résultent des calamités publiques. Un dispositif, instauré par la loi du 13 juillet 1982 et codifié par les articles L.125-1 et suivants du Code des Assurances, organise l'indemnisation des sinistrés dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense : il s'agit de la garantie catastrophe naturelle.

Les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle, doivent dans un premier temps déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance et saisir leur mairie afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## MÉCANISMES D'INDEMNISATION





# RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux.

Elle peut se traduire par :

- Les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- Le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- La remontée d'une nappe phréatique
- La stagnation des eaux pluviales
- L'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement

## LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DU RISQUE INONDATION



**Abritez-vous,  
fermez portes,  
fenêtres,  
ventilations**



**Coupez le  
gaz et  
l'électricité**



**Montez à  
pied dans  
les étages**



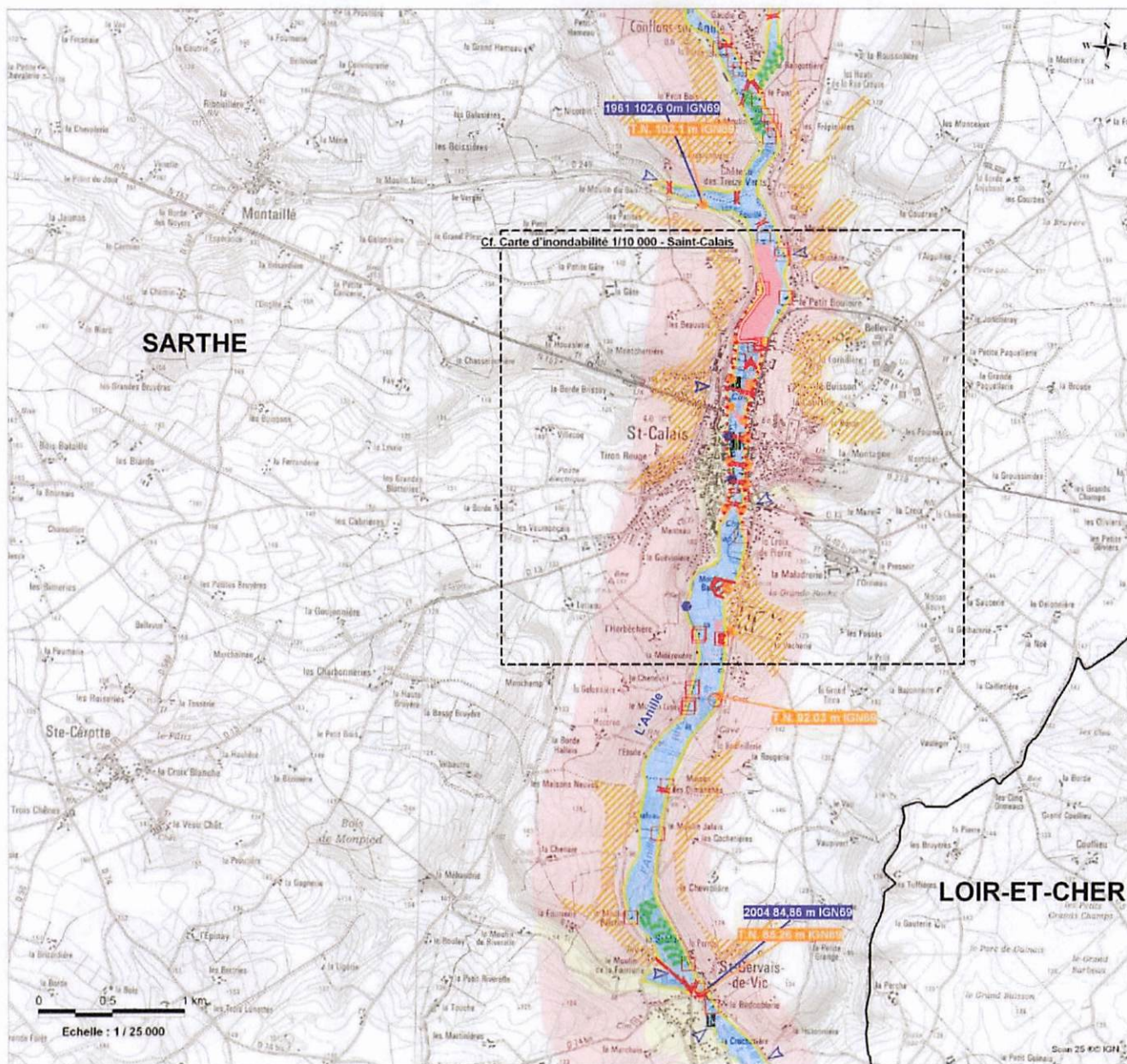
**Ecoutez la  
radio  
FRANCE BLEU  
MAINE 96.0FM**



**Libérez les  
lignes pour les  
secours**

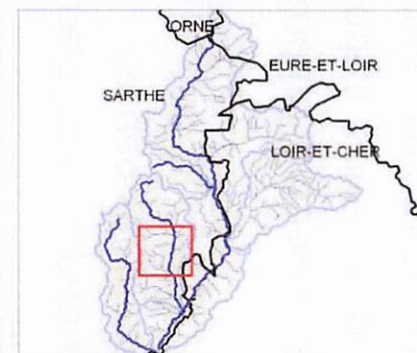


**N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école**



## Atlas des Zones Inondables la Braye

Carte d'inondabilité Anille 2/2



### Unités géomorphologiques :

- lit mineur
- lit majeur

### Points représentatifs :

- nivellement de terrain
- repère de crue

### Structures secondaires :

- affluent secondaire
- colluvions

### Encaissements :

- versant
- terrasse alluviale

### Limites encaissant - plaine alluviale :

- limite nette
- limite imprécise

### Modifications de l'hydrodynamisme :

- ouvrage aérien (pont, passerelle)
- bâti
- front d'urbanisation
- remblais d'infrastructure
- digue
- remblais construit
- peupleraie
- ouvrage hydraulique (barrage, pelle, seuil)
- station d'épuration
- captage, prise d'eau
- camping

### Données hydrologiques :

- station hydrométrique
- station pluviométrique



Le Loire Regional des Ponts et Chaussées (LRP) - Juillet 2008

**RISQUE INONDATION**



# RISQUE CANALISATION ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une canalisation de transport de matières dangereuses est une canalisation qui achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques vers des réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, des entreprises industrielles ou commerciales, des sites de stockage ou de chargement. Cette dénomination ne s'applique pas au réseau de distribution de gaz en ville, mais aux conduites de transport longue distance, qui sont plus grosses (entre 8 et 120 cm de diamètre) et fonctionnent à des pressions plus importantes (jusqu'à 94 bars).

Bien que ces ouvrages soient sécurisés, une rupture ou une fuite peut très exceptionnellement survenir. Cela peut alors causer une pollution des milieux naturels ou un phénomène accidentel (explosion, incendie, nuage toxique...).

## LES PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DU RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



**Abritez-vous, fermez  
portes, fenêtres,  
ventilations**



**Fermer toutes  
les ouvertures  
vers l'extérieur**



**Ecoutez la  
radio  
FRANCE BLEU  
MAINE 96.0FM**



**Libérez les lignes  
pour les secours**



**N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école**



**Ne fumez pas**



## RISQUE CANALISATION ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### CONNAITRE LA SIGNALISATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES POUR MIEUX SE PRÉPARER

Toutes les matières dangereuses transportées dans un camion, un train ou un bateau sont consignées dans un document de bord. Une signalisation spécifique servant à identifier le produit transporté (permettant aux pompiers de prendre les dispositions adéquates en cas d'accident) s'applique à tous les modes de transport (excepté pour les canalisations). Elle est caractérisée par : Pour les canalisations, un balisage au sol est tracé à intervalles réguliers de part et d'autre des éléments traversés : route, autoroute, voie ferrée, cours d'eau, etc. Il permet de matérialiser la présence d'une canalisation et de faciliter les interventions en cas d'incident ou d'accident.

- une plaque orange réfléchissante de forme rectangulaire, sur laquelle figurent parfois des numéros : le code matière (renseignant sur le type de marchandise transporté) et le code de danger (indiquant les principaux risques représentés par le produit.)
- une plaque-étiquette de danger en forme de losange représentant le pictogramme du danger principal présenté par la matière transportée.

Le numéro d'identification du **danger** (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau.

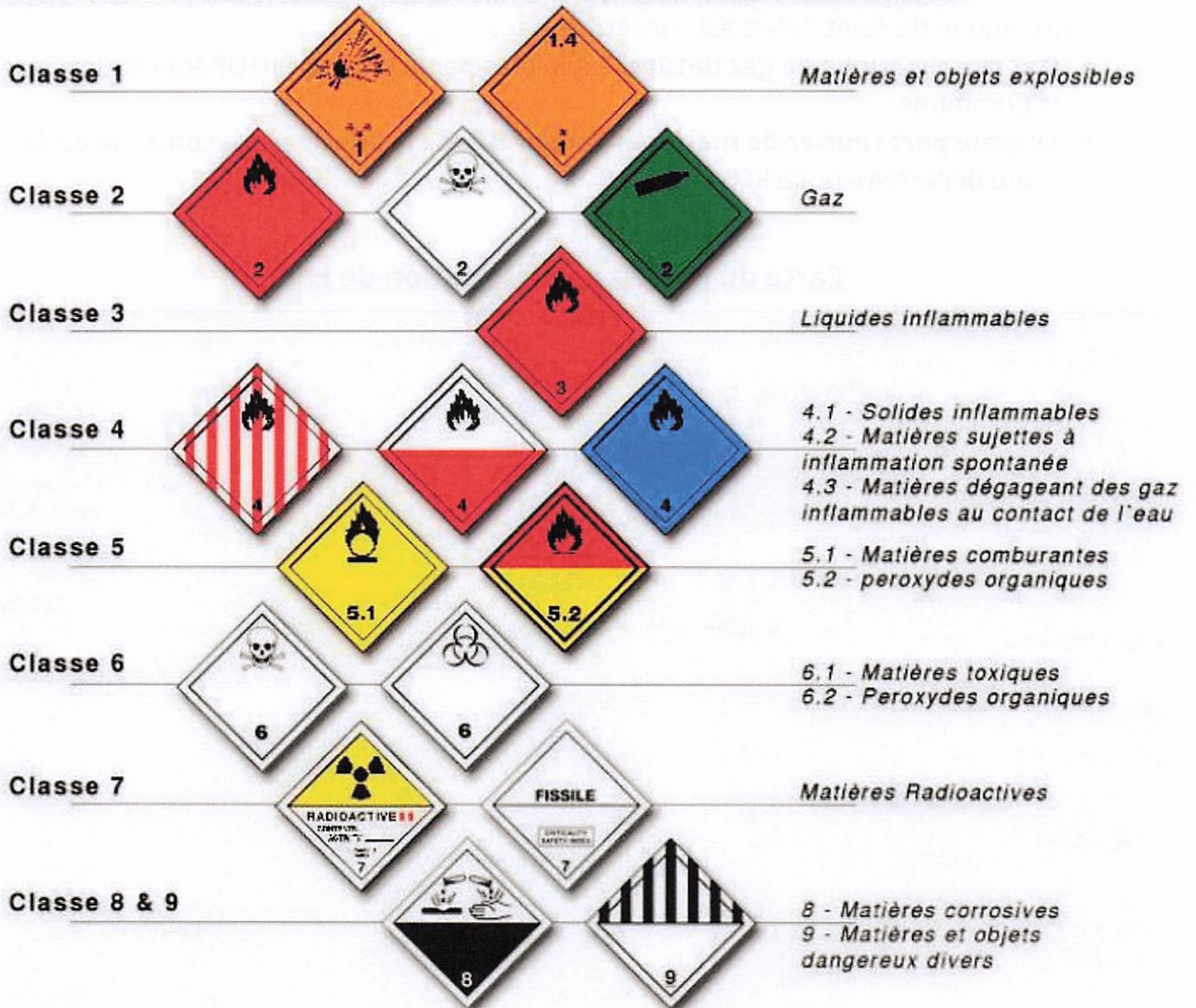
Le numéro d'identification de la **matière** (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau.





# RISQUE CANALISATIONS ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



### MARQUES



*Matières transportées à chaud*



*Dangereux pour l'environnement*



*Quantités limitées*



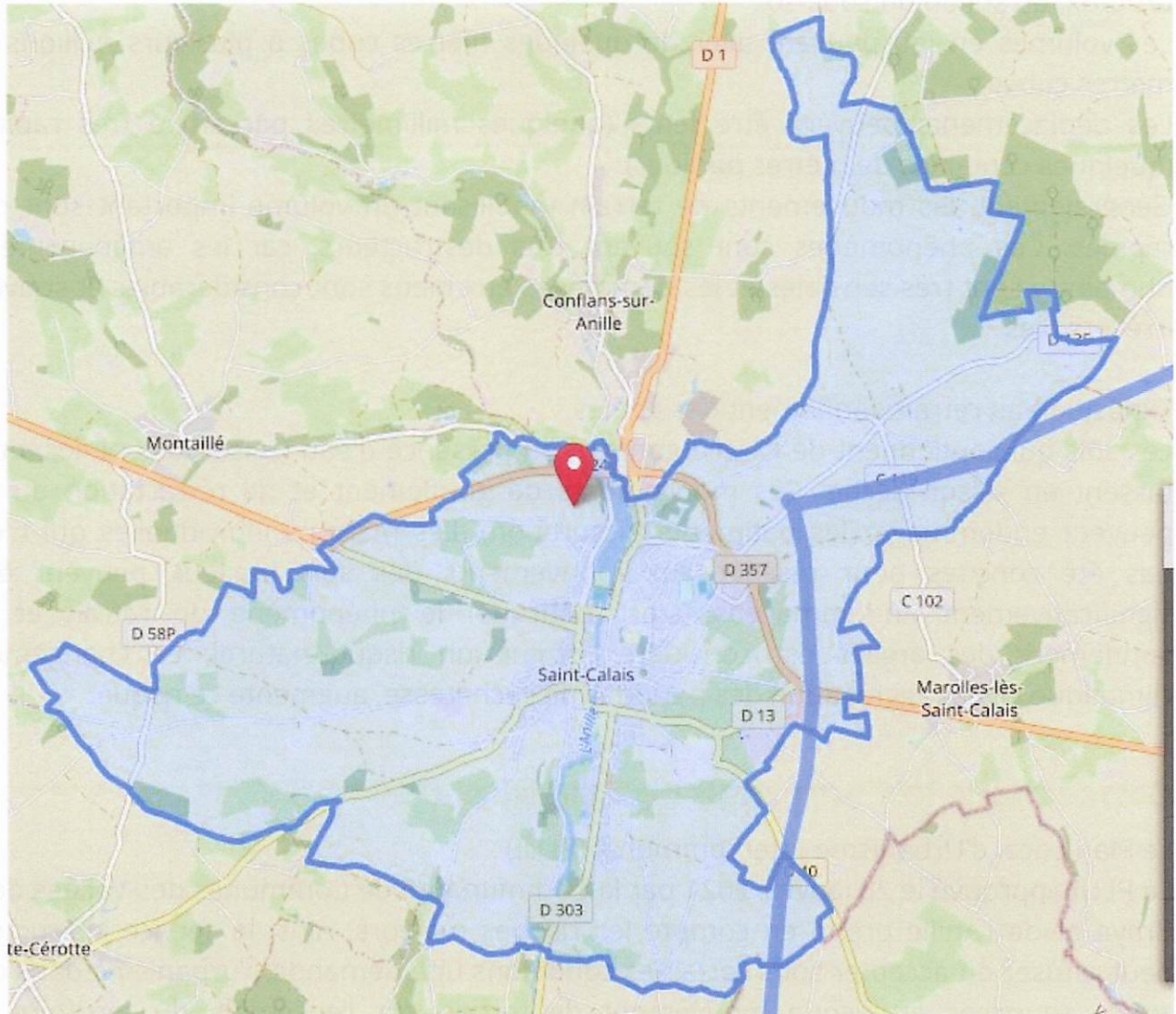
*Quantités exceptées*





# RISQUE CANALISATIONS ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## Carte du réseau de transport de gaz





## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles

Exposition au retrait-gonflement des argiles

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

### Concernant la Commune de Saint-Calais

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Le PLUI approuvé le 28 janvier 2021 par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille prend en compte les risques majeurs. Ainsi le service instructeur peut refuser ou accepter sous certaines conditions une demande d'urbanisme dans des zones soumises au risque mouvement de terrain sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

### Les principales consignes de sécurité du risque mouvement de terrain



**Fuir et gagner au plus vite  
les hauteurs  
Ne pas revenir sur ses pas**



**Ecoutez la radio  
FRANCE BLEU  
MAINE 96.0FM**



**Appelez les secours**



# RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## Cartographie des cavités sur la Commune de Saint-Calais

